

Lee, H. et K. Logez (2005-11-17), « Intérêts commerciaux des pays touchés par le Tsunami », Éditions OCDE, Paris.
<http://dx.doi.org/10.1787/710532007765>



Intérêts commerciaux des pays touchés par le Tsunami

Hyung-Jong Lee,
Karinne Logez

La version originale de ce document a été publiée comme suit :

Lee, H. and K. Logez (2005-10-14), "Trade Interests of the Tsunami Affected Countries", *OECD Trade Policy Papers*, No. 23, OECD Publishing, Paris.
<http://dx.doi.org/10.1787/712478332545>

Non classifié

TD/TC/WP/RD(2005)2/FINAL



Organisation de Coopération et de Développement Economiques
Organisation for Economic Co-operation and Development

17-Nov-2005

Français - Or. Anglais

**DIRECTION DES ECHANGES
COMITE DES ECHANGES**

**TD/TC/WP/RD(2005)2/FINAL
Non classifié**

Groupe de travail du Comité des échanges

INTÉRÊTS COMMERCIAUX DES PAYS TOUCHÉS PAR LE TSUNAMI

Document de travail de l'OCDE sur la politique commerciale, n°23

par Hyung-Jong Lee et Karinne Logez

Tous les Documents de travail sur la politique commerciale sont désormais disponibles sur le site Web de l'OCDE à l'adresse :
<http://www.oecd.org/trade>

JT00194327

Document complet disponible sur OLIS dans son format d'origine
Complete document available on OLIS in its original format

Français - Or. Anglais

RÉSUMÉ

Depuis qu'un tsunami dévastateur a frappé les zones côtières de l'Océan indien le 26 décembre 2004, de nombreux observateurs ont avancé l'idée que les échanges commerciaux pourraient favoriser plus efficacement la reconstruction des pays sinistrés que les seuls transferts d'aide. Pour mettre cet argument à l'épreuve des faits, le présent document étudie les économies des pays affectés et met en évidence leurs intérêts commerciaux généraux et leurs difficultés d'accès aux marchés. En outre, il propose une synthèse des mesures commerciales de l'UE et des États-Unis qui visent à faciliter le redressement de ces pays. Ce document affirme que, même si les mesures commerciales sont dans l'ensemble bénéfiques pour les pays sinistrés, elles peuvent présenter des limites quant à leur capacité d'apporter directement des avantages aux personnes et régions sinistrées.

REMERCIEMENTS

Cette étude a été préparée par Hyung-Jong Lee de la Direction des échanges de l'OCDE, avec le concours pour la simulation de Karinne Logez. Elle a bénéficié des commentaires des délégués au Groupe de travail du Comité des échanges qui l'a examinée lors d'une réunion ainsi que des suggestions d'autres membres de la Direction des échanges. Le Groupe de travail est convenu de déclassifier cette étude en vue de porter les informations sur ce sujet à l'attention d'un public plus large. Elle est disponible sur le site Web de l'OCDE à l'adresse suivante : <http://www.oecd.org/trade>.

Copyright OECD 2005

Les demandes d'autorisation de reproduction ou de traduction de tout ou partie de ce document doivent être transmises au Chef du service des publications de l'OCDE, 2 rue André Pascal, 75775 Paris Cedex 16, France

TABLE DES MATIÈRES

SYNTHÈSE.....	4
I. Introduction.....	6
II. Économies et échanges commerciaux des pays touchés par le tsunam.....	7
Bangladesh.....	8
Inde.....	8
Indonésie.....	8
Malaisie.....	9
Maldives.....	9
Myanmar.....	9
Sri Lanka.....	9
Thaïlande.....	10
Seychelles.....	10
Somalie.....	11
III. Intérêts commerciaux généraux et difficultés d'accès aux marchés des pays sinistrés.....	11
Principaux produits dont l'exportation présente un intérêt pour les pays sinistrés.....	11
Droits de douane appliqués aux exportations des pays sinistrés.....	11
Droits de douane appliqués aux exportations des pays sinistrés.....	12
Obstacles non tarifaires et mesures de défense commerciale.....	13
IV. Présentation des mesures d'aide aux échanges commerciaux mises en place par les membres de l'OCDE.....	15
UE.....	15
États-Unis.....	15
ANNEXE.....	18

SYNTHÈSE

Le 26 décembre 2004, un tsunami a frappé les zones côtières de plusieurs pays de l'océan Indien, provoquant des dommages humains et économiques sans précédent dans la région. La communauté internationale et les pays touchés ont depuis mené des efforts conjoints de reconstruction, en organisant notamment des opérations d'aide. Cependant, nombreux sont ceux qui estiment que les échanges commerciaux pourraient contribuer davantage à la reconstruction des pays sinistrés que les seuls transferts d'aide. C'est à cet effet que ce document étudie l'économie et les intérêts commerciaux de huit pays d'Asie (Bangladesh, Inde, Indonésie, Maldives, Malaisie, Myanmar, Sri Lanka et Thaïlande) et de deux pays d'Afrique (Seychelles et Somalie) touchés par le tsunami.

La croissance économique des pays asiatiques touchés par le tsunami a bondi au cours de la dernière décennie et les échanges commerciaux contribuent désormais de manière substantielle à leur PIB. La plupart ont su diversifier leur production de marchandises destinées à l'exportation, en particulier dans le domaine de l'électronique, de la chimie et des machines, le textile et l'habillement continuant toutefois à occuper une place majeure dans le panier des biens exportés par certains de ces pays. En revanche, l'économie et les échanges commerciaux des pays d'Afrique ne se portent pas aussi bien. Ils exportent essentiellement des produits de la pêche et du bétail. Hormis la Somalie, les pays sinistrés entretiennent des échanges commerciaux principalement avec les pays de l'OCDE, qui absorbaient ainsi en 2003 plus de 70 % de leurs exportations totales.

On a affirmé que les produits présentant un intérêt pour les pays en développement subissaient en général des conditions tarifaires plus lourdes sur les marchés des pays de l'OCDE que les marchandises en provenance des pays développés. On constate en effet que les principaux membres de l'OCDE ont imposé des droits de douane relativement élevés sur les produits agricoles, le textile, l'habillement et les chaussures, qui constituent des marchandises de première importance pour certains des pays sinistrés. Il est vrai par ailleurs que ces pays bénéficient de régimes préférentiels mis en place par les membres de l'OCDE. D'après une simulation menée dans le cadre de cette étude, une nouvelle réduction tarifaire de 50 % sur les produits exportés par ces pays sur cinq marchés de l'OCDE sélectionnés leur rapporterait 7.9 milliards USD. Toujours selon cette même simulation, les exportations en provenance du Sri Lanka, des Maldives et du Bangladesh s'accroîtraient de manière significative sur la plupart des marchés, alors que les pays africains n'en tireraient aucun bénéfice et pourraient même accuser des pertes, en raison de l'érosion des avantages préférentiels qui leur sont accordés jusqu'à présent.

Bien qu'elles demeurent difficiles à évaluer d'un point de vue quantitatif, les différentes sources d'information disponibles indiquent que les exportations des pays sinistrés sont confrontées à des obstacles non tarifaires (ONT) sur les marchés de l'OCDE. Les notifications d'ONT au Groupe de négociation sur l'accès au marché des produits non agricoles (NAMA) par ces pays concernent le plus souvent des obstacles techniques au commerce et des procédures douanières et administratives, suivies par « l'intervention de l'État dans les échanges » (qui regroupe les subventions, les marchés publics, le commerce d'État et les déficiences de la politique de la concurrence). Certains des pays sinistrés ont porté plainte contre les pays de l'OCDE dans le cadre de la procédure de règlement des différends de l'OMC. La plupart des plaintes concernent des ONT (comme des interdictions ou restrictions d'importations), des subventions ou des mesures de défense commerciale et portent essentiellement sur le secteur du textile, de

l'habillement et de l'agriculture. Plus d'une centaine de mesures antidumping et compensatoires sont actuellement appliquées sur les marchés de l'OCDE à l'encontre des exportations en provenance de l'Inde, de l'Indonésie, de la Malaisie ou de la Thaïlande.

Après le tsunami, l'Union européenne et les États-Unis ont annoncé la mise en place ou l'étude de plusieurs mesures commerciales destinées à contribuer à la reconstruction des pays. L'Union européenne et les États-Unis ont récemment mis la dernière main aux révisions de leurs systèmes généralisés de préférences (SGP), qui vont apporter des avantages aux pays sinistrés. Aux termes du nouveau dispositif des États-Unis en matière de SGP, la Thaïlande et l'Indonésie, en particulier, vont bénéficier d'un traitement supplémentaire en franchise de droits pour 500 millions USD environ d'exportations vers les marchés américains. Le 25 avril 2005, l'US International Trade Commission (USITC, Commission américaine pour le commerce international) a annoncé qu'elle allait procéder à des révisions, pour changements de circonstances, des droits antidumping frappant les importations de crevettes en provenance de Thaïlande et d'Inde et qu'elle rendrait publiques ses décisions le 21 novembre. L'UE s'est pour sa part engagée à reconsidérer les mesures de défense commerciale appliquées aux produits en provenance de ces pays et pourrait envisager leur suspension.

Tout en notant que ces mesures commerciales seront profitables pour les *pays* touchés par le tsunami, ce document prévient qu'elles peuvent présenter des limites quant à leur capacité d'apporter des avantages aux *personnes* et aux *régions* touchées.

I. Introduction

1. Le 26 décembre 2004, un séisme d'amplitude 9.0 sur l'échelle de Richter a provoqué un tsunami dans l'océan Indien, qui a frappé les zones côtières de plusieurs pays, à savoir le Bangladesh, l'Inde, l'Indonésie, la Malaisie, les Maldives, le Myanmar, le Sri Lanka, la Thaïlande, la Somalie et les Seychelles. Le Kenya, Madagascar, l'île Maurice, la Tanzanie et le Yémen ont été comptabilisés également parmi les pays victimes de la catastrophe.¹ D'après un rapport de la Banque mondiale, 200 000 personnes avaient péri et 1.5 millions avaient perdu leur maison à la fin janvier 2005 et les pertes totales ont été estimées à plus de 7 milliards USD (Banque mondiale, 2005).

2. Selon la Banque asiatique de développement, le Sri Lanka et les Maldives sont les pays les plus durement touchés en termes économiques. En raison de leur taille limitée, ils ne parviendront probablement pas à surmonter leurs difficultés sans aide extérieure. Malgré de lourdes pertes humaines, l'économie indonésienne a été par comparaison moins sévèrement frappée. Ses principaux actifs économiques, les infrastructures de production de pétrole et de gaz, n'ont en effet pas été touchés. L'impact global sur les économies de l'Inde, du Bangladesh, de la Malaisie et du Myanmar est resté faible (Banque asiatique de développement, 2005).

3. Depuis le tsunami, la communauté internationale et les pays touchés ont mené des efforts conjoints auprès des populations et des régions concernées pour aider à la reconstruction. Les Nations unies ont comptabilisé 5.3 milliards USD d'engagements de dons de la part des institutions publiques (hors Banque mondiale et Banque asiatique de développement) et 1 à 2 milliards USD de la part des particuliers (Banque mondiale, 2005). Cependant, nombreux sont ceux qui affirment avec insistance que les échanges commerciaux pourraient favoriser plus efficacement la reconstruction des pays sinistrés que les seuls transferts d'aide. Dans une lettre du 13 janvier dernier (OMC, 2005), M. Supachai Panitchpakdi Directeur général de l'OMC, a ainsi incité les États membres à recourir à des politiques commerciales destinées à aider les pays sinistrés. La Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED) a identifié des mesures commerciales immédiates qui faciliteraient le redémarrage des secteurs d'exportations des pays sinistrés (CNUCED, 2005)². Plusieurs de ces pays ont demandé aux pays développés d'adopter des mesures commerciales favorisant leur redressement. La Thaïlande a par exemple sollicité l'arrêt des droits antidumping américains sur les ananas en boîte (qui vont actuellement de 0.96 à 51.16 %) et certains produits sidérurgiques, une accélération des examens sanitaires et phytosanitaires des poulets et des fruits frais et des réductions tarifaires sur les principales marchandises en provenance des

¹ La définition de l'étendue de l'analyse menée sur les pays touchés par le tsunami est inévitablement plus ou moins arbitraire. Outre les huit pays d'Asie et les six pays d'Afrique cités régulièrement, le Yémen a également déclaré des pertes humaines et économiques. La Somalie et les Seychelles sont les pays africains sinistrés les plus souvent cités. Bien que cette étude porte uniquement sur huit pays asiatiques et deux pays africains, elle ne suggère en aucun cas qu'ils seraient les seuls à pouvoir bénéficier légitimement de l'aide internationale débloquée après le tsunami du 26 décembre 2004.

² Dans une lettre du 13 janvier dernier, M. Supachai Panitchpakdi, directeur général de l'OMC, a invité tous les États membres à réfléchir activement et rapidement aux moyens qui pourraient être mis en place pour aider les pays touchés et proposé que les initiatives portent sur les conditions d'accès au marché et la diminution de certaines mesures correctives commerciales. Le 18 janvier, le secrétariat de la CNUCED a appelé la communauté internationale à prendre des mesures commerciales, telles que : admission temporaire en franchise des importations des pays sinistrés, suspension et/ou suppression immédiates de toutes les mesures particulières restreignant le commerce, comme les mesures antidumping, envers les produits en provenance de ces pays, adoption de mesures immédiates destinées à renforcer les capacités des pays en développement et des entreprises touchés à rétablir l'infrastructure nécessaire pour que leurs exportations satisfassent aux normes sanitaires et phytosanitaires et assouplissement des conditions d'accès au marché pour les prestataires de services des pays sinistrés (CNUCED, 2005).

provinces sinistrées, en particulier les conserves de crabe et le thon sous vide. Le Sri Lanka a demandé pour sa part des réductions tarifaires sur le textile et l'habillement et s'est inquiété de la hausse des exportations de textile chinois occasionnée par la suppression des restrictions appliquées auparavant au titre de l'AMF. Enfin, l'Inde a demandé un moratoire sur les droits antidumping appliqués aux États-Unis sur les crevettes indiennes (ICTSD, 2005 ; Washington Post, 2005).

4. Ce document se propose d'étudier les intérêts commerciaux des pays touchés par le tsunami, en s'intéressant particulièrement à leurs échanges commerciaux avec les membres de l'OCDE. La Section II présente à cet effet leur évolution économique et commerciale récente. La Section III identifie les difficultés rencontrées par ces pays sur les marchés de l'OCDE en matière d'intérêts commerciaux et d'accès au marché. La Section IV présente les engagements commerciaux déjà adoptés ou envisagés par les membres de l'OCDE afin de venir en aide aux pays sinistrés. Pour conclure, la Section V attire l'attention sur le risque que les mesures destinées à favoriser les échanges ne puissent pas apporter leurs bienfaits aux personnes et régions, même si elles vont profiter aux *pays sinistrés*.

5. Ce document se limite aux mesures de politique commerciale appliquées aux échanges de marchandises. Bien que le tourisme représente une source significative de revenu pour les pays sinistrés, les stratégies de reconstruction actuelles ne considèrent pas les échanges de marchandises comme un paramètre important. Il convient de souligner que les pays touchés ont la possibilité d'adopter eux-mêmes des mesures commerciales qui leur sont favorables, notamment celles qui touchent à la facilitation des échanges, à l'accumulation de capacités et à la poursuite de la libéralisation des échanges afin de favoriser leur redressement. Le document ne traitera toutefois que des mesures commerciales appliquées par les membres de l'OCDE aux exportations des pays touchés par le tsunami.

II. Économies et échanges commerciaux des pays touchés par le tsunami

6. Les économies des pays sinistrés ont progressé à un rythme soutenu au cours de la dernière décennie (tableau 1). Les pays d'Asie notamment, tels que l'Inde, la Malaisie et la Thaïlande, ont récemment enregistré une croissance économique rapide. La plupart des pays sinistrés demeurent néanmoins pauvres en termes relatifs et absolus. Selon la classification de la Banque mondiale, le Bangladesh, le Myanmar et la Somalie sont des pays à faible revenu. Si la Malaisie et les Seychelles figurent dans la catégorie des pays à revenu moyen supérieur, la plupart des autres pays sinistrés relèvent de la catégorie des revenus moyens³. Le Bangladesh, le Myanmar, les Maldives et la Somalie figurent par ailleurs parmi les pays moins avancés (PMA) selon la classification des Nations Unies.

7. Les échanges commerciaux se sont accrus de manière substantielle dans la plupart des pays sinistrés et contribuent largement à leur PIB, en particulier en Malaisie, aux Maldives, en Thaïlande et aux Seychelles (tableau 2). De 1993 à 2003, ils ont augmenté de plus de 10 % par an au Bangladesh et en Inde. A l'exception de l'Indonésie, les pays sinistrés ont enregistré une croissance annuelle de leurs exportations supérieure à 5 % sur la période.

8. La section suivante présente brièvement l'économie et les échanges commerciaux des pays sinistrés sélectionnés (tableaux 3 et 4)⁴.

³ Selon la classification de la Banque mondiale, les pays à faible revenu disposent d'un RNB par habitant de 765 USD ou moins. Pour ceux de la catégorie revenu moyen inférieur, il est compris entre 766 et 3035 USD (en 2003).

⁴ Les données de cette section proviennent essentiellement de la base de données de la Banque mondiale (disponible sur le site <http://www.worldbank.org>).

Bangladesh

9. La corruption, les catastrophes naturelles et la surpopulation freinent la croissance économique du Bangladesh. Elle a néanmoins progressé au taux annuel de 5.1 % de 1993 à 2003. Les deux tiers de la population active sont employés dans l'agriculture, qui représentait plus de 21.8 % du PIB en 2003. Les exportations de biens et services se sont considérablement développées au cours des dix dernières années, avec une croissance annuelle moyenne de 10.9%. La balance commerciale est déficitaire en glissement annuel, mais le solde important des transferts courants entraîne un excédent de la balance des paiements courants depuis 2002. Les échanges du Bangladesh avec l'étranger contribuent relativement peu au PIB : ils ont représenté près de 14 % en 2002 et 2003.

10. Le secteur des exportations est axé essentiellement sur le textile et les articles en matières textiles (SH 5001-6310), qui ont représenté 86 % du total des exportations en 2003. Hormis ces produits, les crustacés ont rapporté 327 millions USD, avec 4 % des exportations. Ces dernières dépendent fortement des marchés des États-Unis et de l'Union européenne, qui ont importé 85 % des produits bengalis en 2003.

Inde

11. Depuis 1990, l'économie indienne affiche une croissance forte, de 6 % par an. De 1993 à 2003, ses exportations de biens et services ont progressé de 13.4 % en rythme annuel. Les importations augmentent toutefois plus rapidement que les exportations, ce qui s'est soldé par un déficit commercial de 6.022 milliards USD en 2003. En dépit de cet important déficit, les paiements courants sont devenus excédentaires en 2002, mettant ainsi un terme à une longue période de déficit, grâce à un accroissement du solde des transferts courants, qui s'est monté à 14.807 milliards USD. Les exportations de services informatiques ont également contribué à diminuer le déficit commercial..

12. L'Inde exporte principalement des vêtements, des textiles de coton, des pierres précieuses et des bijoux, les textiles et les articles en matières textiles (SH 5001-6310) constituant un cinquième des gains réalisés à l'exportation. Le pays élargit depuis quelque temps ses exportations aux produits pharmaceutiques et aux machines. Il faut souligner par ailleurs que les pierres précieuses et les bijoux (SH 7101-7118) représentent 18 % du total des exportations. En 2003, les exportations de diamants (SH 7102) ont dégagé 8.246 milliards USD, comptant pour plus de 10 % des exportations totales. Au sein de l'OCDE, les États-Unis et l'Allemagne sont ses principaux partenaires commerciaux. L'Inde a levé ses restrictions quantitatives en 2001 et ouvre progressivement son marché aux biens de consommation, mais des ONT demeurent en place sur les voitures, les fruits, la viande, les huiles végétales et d'autres produits agricoles (EIU, 2004a).

Indonésie

13. Comparée à celles de ses voisins asiatiques, l'économie indonésienne n'a pas enregistré de croissance spectaculaire, avec une moyenne de 2.0 % tout juste par an de 1993 à 2003. Toutefois, elle semble connaître une accélération ces derniers temps, affichant des taux de croissance de 4.1 % en 2003 et 5 % en 2004 respectivement. Elle s'avère en revanche bien structurée, avec un secteur secondaire qui représentait 43.6 % en 2003, soit davantage que le secteur primaire. Contribuant au PIB à hauteur de 31.2 % les exportations de biens et services ont affiché une croissance annuelle de 4.0 % en 2003. La balance commerciale est excédentaire depuis les dix dernières années, bien que les transferts financiers nets vers l'étranger pèsent sur les paiements courants. Ceux-ci présentent un excédent depuis 1998, après une longue période de déficit continu pendant les années 70 et 80, ainsi qu'au début des années 90.

14. Bien que le pétrole demeure la principale source de ses recettes à l'exportation, l'Indonésie a considérablement réduit sa dépendance vis-à-vis des exportations de pétrole et de gaz, qui sont passées de

68 % en 1985 à 22 % en 2003 (EIU, 2004b). Les machines, les appareils électriques, le textile et le caoutchouc figurent aussi parmi ses exportations. Le textile et l'habillement continuent d'occuper une place importante parmi les produits exportés, représentant 11 % des exportations totales. Le Japon, les États-Unis, Singapour et la Corée sont les principaux partenaires commerciaux de l'Indonésie. Les exportations vers la Chine augmentent actuellement rapidement.

Malaisie

15. La Malaisie a réussi son industrialisation au cours des 30 dernières années. Le secteur primaire ne représentait plus que 9.7 % du PIB en 2003, tandis que le secteur manufacturier, en progression constante, comptait pour 48.5 %. Les exportations ont soutenu le développement économique du pays, qui affiche un excédent commercial significatif depuis 1998. Principales marchandises exportées, les machines, le matériel électronique et les pièces détachées (SH 8401-8548) représentaient 66 % des exportations totales en 2003. Les ordinateurs et les puces électroniques (SH 8471 et SH 8542) ont constitué en particulier à eux seuls un tiers des exportations totales. Les grands partenaires commerciaux de la Malaisie sont les États-Unis, le Japon, la Corée et l'Allemagne (EIU, 2004c).

Maldives

16. L'économie des Maldives croît à un rythme soutenu, atteignant une moyenne de 7.1 % par an de 1993 à 2003. Le tourisme représente 20 % du PIB et plus de 60 % des rentrées de devises. Les recettes de l'État dépendent fortement des droits d'importation et des taxes touristiques. Représentant respectivement 57 et 32 % des exportations totales, les textiles et articles en matières textiles (SH 5001-6310) et les produits de la pêche figurent en tête des marchandises exportées. Principal marché destinataire, les États-Unis absorbent 48 % des exportations totales.

Myanmar

17. En raison du manque de données récentes, il s'avère difficile d'évaluer l'économie et les échanges commerciaux du Myanmar. Cependant, d'après la Banque mondiale, l'économie a crû à un taux annuel moyen de 8.1 % de 1993 à 2003, tandis que les exportations de biens et de services progressaient en moyenne de 10.8 %. Les données miroirs indiquent que les exportations de marchandises ont permis au pays de dégager 2,662 milliards USD en 2003. Les produits minéraux (SH 2501-2716) ainsi que les textiles et les articles en matière textiles (SH 5001-6310) constituent les principaux biens d'exportation, représentant respectivement 28 et 26 % du total en 2003. Les produits forestiers occupent également une place significative dans les exportations.

Sri Lanka

18. Après une période d'essor de 1997 à 2000, à un rythme annuel moyen de 5.3 %, l'économie sri lankaise a subi en 2001 la première contraction de son histoire, avec un recul de 1.4 %, provoquée à la fois par des pénuries d'énergie, de graves problèmes budgétaires, le ralentissement mondial et des conflits ethniques (CIA, 2004a). Elle s'est néanmoins redressée pour atteindre une croissance de 4.0 % en 2002, croissance qui est restée supérieure à 5 % en 2003 et 2004. Les exportations de biens et de services jouent un rôle important dans l'économie, contribuant au PIB à hauteur de 36 %. Après avoir atteint son point haut en 2000, le déficit des paiements courants n'a cessé de se réduire depuis. Les envois de fonds depuis l'étranger permettent de compenser le déficit commercial. Près de 800 000 Sri Lankais travaillent en effet à l'étranger, dont 90 % au Moyen-Orient. Ils rapatrient chaque année environ 1 milliard USD.

19. Principales marchandises exportées, les textiles et les articles en matières textiles (SH 5001-6310) constituent plus de la moitié des exportations. Le thé (SH 0902) et les diamants (SH 7102) occupent également une place non négligeable dans le panier des exportations du pays, comptant respectivement pour 7 et 4 % des exportations totales. Principaux partenaires commerciaux du pays, les membres de l'OCDE absorbent 84 % de ses exportations.

Thaïlande

20. Bien que la crise financière de 1997 ait durement frappé son économie, la Thaïlande a enregistré une croissance rapide au cours des 30 dernières années. L'économie a progressé de 5.4 % en 2002 et de 6.7 % en 2003. Contribuant au PIB à hauteur de plus de 60 % ces dernières années, les exportations ont largement soutenu le développement économique. Elles s'avèrent particulièrement robustes, avec une croissance annuelle de 12.1 % en 2002 et de 8.0% en 2003, et dépassent largement les importations, générant chaque année un excédent de la balance commerciale et des paiements courants depuis 1998.

21. L'un des premiers pays exportateurs de riz au monde, la Thaïlande en a exporté 7.3 millions de tonnes en 2003, pour une valeur de 1.9 milliards USD. Le secteur de la pêche emploie 150 000 pêcheurs et 50 000 bateaux. Le pays est le plus grand exportateur de crevettes congelées au monde, dont la moitié environ sont expédiées aux États-Unis. En 2002, l'Union européenne a mis en place des procédures de contrôle sanitaire plus strictes qui ont entraîné une réduction des exportations de crevettes vers ses marchés (EIU, 2004d)⁵. Les États-Unis ont imposé des mesures antidumping sur les importations de crevettes en provenance de Thaïlande⁶. Les ordinateurs, les transistors et les véhicules ont remplacé le textile et les chaussures parmi les principaux produits exportés. Les appareils mécaniques et les produits électroniques (SH 8401-8548) ont ainsi représenté 42 % des exportations totales en 2003. Les États-Unis et le Japon sont les principaux partenaires commerciaux de la Thaïlande.

Seychelles

22. Depuis quelques années, la croissance du PIB des Seychelles pâtit du fléchissement de l'activité touristique et de la pêche. Le PIB s'est contracté de 5.1% en 2003. En raison d'un taux de change défavorable, le secteur du tourisme a perdu de sa compétitivité par rapport à d'autres destinations de la région (CIA, 2004b). Le secteur des exportations représente 77 % du PIB. Après une hausse annuelle moyenne de 9 % de 1993 à 2003, les exportations de biens et de services accusent aujourd'hui un ralentissement. Elles concernent essentiellement les produits de la pêche et les conserves de poisson (thon), qui totalisent 88 % des recettes d'exportation. Le Royaume-Uni, la France, l'Italie et l'Allemagne sont les principaux partenaires commerciaux du pays.

⁵ Ces mesures de protection sanitaire renforcées ont été levées en février 2003.

⁶ A la suite des décisions finales prises par le Département américain du Commerce le 23 décembre 2004, et par la USITC le 6 janvier 2005, des droits antidumping ont été imposées aux importations de certaines crevettes tropicales congelées provenant de six pays d'Asie et d'Amérique du Sud, dont la Thaïlande et l'Inde, ces mesures entrant en vigueur le 1^{er} février 2005, avec des marges de 5.29 % à 6.82 % pour la Thaïlande et de 4.94 % à 15.36 % pour l'Inde. Lors de l'annonce de ses décisions le 6 janvier 2005, la USITC a évoqué ses craintes quant à un éventuel impact du tsunami sur le secteur de la crevette en Thaïlande et en Inde et indiqué qu'elle allait collecter des informations et qu'elle sollicitait des contributions pour savoir si l'impact du tsunami sur ces secteurs justifiait que la Commission entame une révision de ses décisions pour changement de circonstances.

Somalie

23. Les troubles civils continus et les rivalités claniques nuisent au développement économique à grande échelle ou à l'organisation de l'aide internationale. L'agriculture demeure le principal secteur économique, le bétail représentant généralement près de 40 % du PIB et près de 50 % des recettes d'exportation. Les moutons, les chèvres, le poisson, le charbon et les bananes sont les principaux produits exportés. Le sucre, le sorgho, le maïs et les biens usinés constituent l'essentiel des importations (CIA, 2004c). La Somalie n'exporte que 10 % environ de ses marchandises vers les marchés de l'OCDE.

III. Intérêts commerciaux généraux et difficultés d'accès aux marchés des pays sinistrés

Principaux produits dont l'exportation présente un intérêt pour les pays sinistrés

24. Quels sont les principaux produits dont l'exportation présente un intérêt pour les pays asiatiques sinistrés ? Ainsi que le montrent le tableau 3 et la figure 1, les machines, les appareils électriques et leurs pièces détachées et accessoires (SH 8401-8548) constituent la majeure partie des marchandises exportées par les huit pays asiatiques concernés. Elles représentent 37 % de leurs exportations totales vers les marchés de l'OCDE. Au Bangladesh, aux Maldives et au Sri Lanka, elles représentent toutefois une part inférieure des exportations en raison du manque de capacité de ces pays à fabriquer des produits industriels.

25. Le textile et l'habillement (SH 5001-6310) occupent généralement une place importante pour la plupart des pays affectés, à l'exception de la Malaisie et de la Thaïlande. Les exportations du Bangladesh et du Sri Lanka dépendent en particulier fortement de ce secteur. Les produits minéraux (SH 2501-2716) représentent 10 % des exportations totales des pays asiatiques, mais ils ne jouent en fait un rôle significatif que pour l'Indonésie et le Myanmar. Les perles, les pierres précieuses et les bijoux (SH 7101-7118) sont des biens d'exportation importants pour l'Inde et le Sri Lanka. Enfin, les produits agricoles et de la pêche (SH 0101-2403) présentent un intérêt pour tous les pays affectés, qui réalisent dans ce secteur 10 % de leurs exportations totales.

26. Les exportations de produits agricoles s'avèrent particulièrement essentielles pour les Seychelles et la Somalie. Les produits des industries alimentaires, les boissons, les liquides alcooliques et les tabacs (SH 1601-2403) se taillent la part du lion en termes d'exportation sur les marchés de l'OCDE et constituent la moitié de leurs exportations totales. Les animaux et les produits animaliers (SH 0101-0511) en représentent 34 %. Leurs exportations de textile et de l'habillement demeurent en revanche minoritaires, avec moins de 1 % des exportations totales.

27. Il ressort de ces observations que les produits dont l'exportation présente un intérêt pour les pays sinistrés se situent essentiellement dans les catégories douanières SH 0101-2403 (produits agricoles), SH 2501-2716 (produits minéraux), SH 5001-6310 (textile et habillement) et SH 7101-7118 (bijoux) à SH 8401-8548 (machines, appareils électriques et pièces détachées).

Droits de douane appliqués aux exportations des pays sinistrés

28. On a affirmé que les produits présentant un intérêt pour les pays en développement subissaient en général des conditions tarifaires plus lourdes sur les marchés des pays de l'OCDE que les marchandises en provenance des pays développés. « Compte tenu de la structure des échanges commerciaux, les pays développés imposent des droits de douane sur les exportations en provenance des pays en développement qui sont deux fois plus élevés que ceux appliqués aux pays développés (de 2.1 à 1.3 %) et ils sont trois fois plus élevés pour les PMA » (Fernandez de Cordoba, 2005). Les crêtes tarifaires des pays développés frapperont tout particulièrement les produits dont l'exportation présente un intérêt pour les pays en développement, tels que le textile, l'habillement et les chaussures. La progressivité des droits, différents

selon qu'il s'agit de matières premières et de produits de basse technologie ou de produits transformés ou de haute technologie, aurait empêché les pays en développement de diversifier leurs exportations en favorisant des marchandises à plus forte valeur ajoutée.

29. Les grands pays de l'OCDE ont en effet imposé des droits NPF relativement élevés sur les produits agricoles, le textile et l'habillement, dont l'exportation présente un intérêt pour les pays en développement, et en particulier les pays sinistrés (voir la figure 2, qu'il convient de considérer à la lumière des groupes de produits présentant le plus grand intérêt pour les pays frappés par le tsunami, tels que répertoriés au paragraphe 27).

30. Les systèmes des préférences généralisées (SPG) appliqués par les membres de l'OCDE entraînent une réduction des obstacles tarifaires auxquels sont confrontés les pays en développement bénéficiaires. La plupart des pays touchés par le tsunami bénéficient des droits de douane préférentiels accordés dans le cadre des SPG. Le Myanmar est toutefois exclu de la liste des bénéficiaires au Canada, dans l'UE et aux États-Unis et la Malaisie ne bénéficie pas du SPG américain (tableau 5a). Le Bangladesh, les Maldives et la Somalie bénéficient de meilleures conditions que les autres pays sinistrés en raison de leur statut de PMA. Les préférences tarifaires accordées aux pays sinistrés sont substantielles (tableaux 5b). Selon une étude de l'OCDE, l'Indonésie, la Malaisie et la Thaïlande dépendent de ces préférences tarifaires pour leurs marchandises exportées tant en volumes absolus qu'en parts de leurs exportations totales vers l'Australie et les quatre marchés de la Quadrilatérale depuis 2002 (OCDE, 2004a).

Droits de douane appliqués aux exportations des pays sinistrés

31. Il est communément admis que les pays touchés par le tsunami tireraient avantage à court terme de nouvelles réductions tarifaires accordées sur leurs exportations à destination des pays développés. Ces avantages résulteraient de deux facteurs : la création⁷ et le détournement d'échanges commerciaux⁸. Ce document se propose de simuler les effets à court terme de la création et du détournement des échanges à partir du modèle de simulation de politique commerciale de la CNUCED (TPSM) sur cinq marchés de l'OCDE (Australie, UE, Japon, Corée et États-Unis)⁹. La simulation se fonde sur une réduction tarifaire de 50 % par rapport au niveau préférentiel actuel pour toutes les marchandises pénétrant sur les marchés sélectionnés en provenance des pays sinistrés, les droits de douane appliqués aux autres pays demeurant inchangés.

32. D'une manière générale, les résultats de la simulation confirment les effets attendus des réductions tarifaires. Compte tenu des hypothèses retenues au départ, l'augmentation des exportations totales réalisées par les pays sinistrés est de 7.9 milliards USD, soit 2 % de leurs exportations totales de 2003 (tableau 6). Le marché américain et celui de l'UE contribuent le plus à cette augmentation, important respectivement 50 et 30 % des produits, tandis que la Corée, le Japon et l'Australie contribuent à hauteur de 8 à 5 %. Soixante-douze pour cent de cette hausse équivaut à une création d'échanges, 28 % à un détournement d'échanges. Par rapport à 2003, les exportations du Sri Lanka, des Maldives et du

⁷ L'effet de création d'échanges provient de la réorientation de la demande dans le pays importateur pour les produits importés d'un pays donné, provoquée par le changement de prix de ces produits par rapport au prix du produit équivalent national, occasionné par la modification tarifaire.

⁸ L'effet de détournement d'échanges est lié au remplacement de marchandises provenant de certains fournisseurs étrangers par des marchandises produites par d'autres fournisseurs étrangers.

⁹ Le modèle TPSM de la CNUCED est un modèle d'équilibre partiel *ex ante* qui mesure les effets immédiats des changements de politique tarifaire. Il a permis d'apporter des informations sur les effets commerciaux directs de plusieurs scénarios de libéralisation des échanges. Pour davantage de détails, consultez le document « the UNCTAD Trade Policy Simulation Model- A note on the methodology, data and uses ». (Laird *et al.*, 1986)

Bangladesh progressent respectivement de 13 %, 9 % et 6 %. En revanche, les pays sinistrés d'Afrique ne bénéficient guère de cette mesure. Les Seychelles accusent par ailleurs pour leur part une perte de 2.7 millions USD, soit 1 % de leurs exportations 2003.

33. Les réductions tarifaires accordées par les États-Unis, la Corée et l'Australie bénéficient à tous les pays sinistrés, mais celles octroyées par le Japon et l'UE donnent des résultats contrastés. Ainsi, sur le marché de l'UE, le Bangladesh, les Maldives, le Myanmar, les Seychelles et la Somalie enregistrent des pertes, mais d'autres pays sont bénéficiaires. Les pays dont les exportations concernent majoritairement le textile, tels que le Bangladesh, les Maldives, le Myanmar et le Sri Lanka, enregistrent des gains substantiels aux États-Unis, mais certains d'entre eux accusent des pertes ou affichent une progression faible sur le marché de l'UE. Le traitement différent des produits du textile et de l'habillement résultant de l'application des préférences tarifaires actuelles dans l'UE et aux États-Unis pourrait être à l'origine de ces résultats contrastés pour les pays dépendant du textile. Les pertes subies par les Seychelles sur le marché de l'UE peuvent s'expliquer par le fait que les avantages préférentiels octroyés au titre du système européen actuel subissent une érosion face à la relative amélioration des préférences accordées aux autres pays sinistrés¹⁰. Il apparaît par ailleurs que la Somalie bénéficie rarement de la libéralisation commerciale de l'OCDE en raison de ses interactions économiques limitées avec ces pays et de son manque de capacité.

34. Le détournement d'échanges se met en place entre pays non sinistrés et pays sinistrés et entre pays sinistrés eux-mêmes. Sur les 2.25 milliards USD générés par ce détournement, près de la moitié correspondent à des échanges provenant de pays en développement hors PMA et 538 millions USD de cette part seraient détournés de la Chine. Les membres de l'OCDE représentent également un tiers du détournement total. Les PMA ne sont guère concernés par ce phénomène. Il semble que la faible participation des PMA aux échanges internationaux est à l'origine de leur faible niveau de détournement.

Obstacles non tarifaires et mesures de défense commerciale

35. Afin de pouvoir aborder la question des obstacles non tarifaires (ONT), il convient d'accorder une attention spéciale au traitement des données. En effet, les études portant sur les ONT sont souvent confrontées au problème de la fiabilité des données. Bien que la base de données sur les mesures de contrôle commercial de la CNUCED fournisse des données complètes et comparables, elle se heurte à des difficultés d'ordre terminologique et méthodologique. Les données concernant les ONT frappant les pays à faible revenu font notamment défaut. Par conséquent, ces études doivent inévitablement recourir à différentes sources. Il s'avère par ailleurs difficile de savoir si les pratiques et obstacles dénoncés sont conformes ou non aux règles de l'OMC. Par exemple, plus de 1 000 plaintes pour ONT ont été déposées dans le cadre du processus de notification du Groupe de négociation sur l'accès au marché pour les produits non agricoles (NAMA) depuis mars 2003, mais aucune analyse relative au possible non-respect des règles de l'OMC de ces mesures n'a été menée. Enfin, l'enregistrement des ONT en lui-même n'est pas la preuve de leur pertinence d'un point de vue économique. Tout en tenant compte de ces limites et de ces insuffisances, cette étude s'appuie sur un certain nombre de sources traitant des ONT, notamment les notifications au NAMA, les cas de règlement des différends soumis à l'OMC et une enquête de l'OCDE sur les entreprises afin d'identifier les ONT qui pourraient s'opposer aux exportations en provenance des pays touchés par le tsunami.

36. L'OCDE a entrepris une analyse complète des obstacles non tarifaires affectant les pays en développement (OCDE, 2004b). Selon cette étude, les obstacles relatifs aux procédures douanières et administratives et les mesures techniques apparaissent comme les principaux ONT frappant les pays en

¹⁰ Les Seychelles bénéficient des mesures de l'UE appliquées aux pays ACP (Afrique, Caraïbes et Pacifique) ; 93.4 % de leurs exportations totales à destination des marchés de l'UE en 2002 ont reçu un traitement préférentiel.

développement sur les marchés du pays développés. Malgré un certain manque de cohérence entre les différentes sources d'informations, les obstacles liés aux mesures sanitaires et phytosanitaires figurent immédiatement après et sont fréquemment cités dans les enquêtes auprès des entreprises portant sur l'accès aux marchés de l'OCDE. D'un point de vue sectoriel, les animaux vivants et les produits connexes, les machines et les appareils électroniques et les produits pharmaceutiques sont les plus fréquemment confrontés aux ONT. Ces obstacles et ces secteurs peuvent également concerner les ONT qui touchent plus particulièrement les pays sinistrés.

37. Dans le cadre du processus de négociation du NAMA, les membres de l'OMC ont notifié les ONT auxquels étaient confrontées leurs exportations sur différents marchés. Quatre des pays sinistrés, le Bangladesh, l'Inde, la Malaisie et la Thaïlande, ont soumis une liste de notifications répertoriant 106 ONT affectant directement leurs exportations (tableau 7). Ils ont cité les obstacles techniques au commerce et les procédures douanières et administratives comme les difficultés rencontrées le plus fréquemment, suivies par l'intervention de l'État dans les échanges. La récurrence des ONT citées par ces quatre pays sinistrés est similaire à celle mentionnée par un groupe plus important de pays en développement.

38. Les affaires soumises au mécanisme prévu par le Mémorandum d'accord de l'OMC sur le règlement des différends ont également mis en évidence les obstacles auxquels sont confrontés les exportateurs qui ont déposé plainte. Depuis la création de l'OMC, l'Inde, la Thaïlande, l'Indonésie, le Bangladesh, la Malaisie et le Sri Lanka ont soumis 28 plaintes dans le cadre de la procédure de règlement des différends, la plupart du temps à titre individuel, mais dans certains cas en partenariat. L'Inde et la Thaïlande figurent en tête des plaignants, avec respectivement 15 et 8 cas. Sur ces 28 affaires, 20 ont été déposées contre des membres de l'OCDE. La plupart avaient pour objet des mesures antidumping, des subventions et des ONT tels que des interdictions ou des restrictions d'importations. En termes sectoriels, les affaires concernant le textile et l'habillement d'une part et l'agriculture d'autre part sont les plus fréquentes et représentent plus de la moitié de la totalité des plaintes.

39. Selon une étude de cas réalisée par la Commission économique et sociale des Nations unies pour l'Asie et le Pacifique (UNESCAP, 2000), les exportateurs du Bangladesh, d'Inde et du Sri Lanka se sont plaints d'ONT entravant leurs exportations de vêtements et de textiles, de bijoux, d'appareils électriques et de produits agricoles et de la pêche (tableau 8). Les exportateurs interrogés pour l'enquête ont cité le régime commercial mis en place par l'AMF comme un obstacle au commerce. L'élimination progressive des contingents de l'AMF depuis l'entrée en vigueur de l'Accord sur les textiles et les vêtements devrait offrir un nouveau cadre d'échanges permettant de résoudre ces difficultés. L'analyse par l'OCDE des données fournies par les enquêtes menées auprès des entreprises révèle que les entreprises indiennes placent en tête des ONT la sévérité des normes sanitaires et phytosanitaires, l'obligation de satisfaire à des normes et des critères techniques et les problèmes de certification (OCDE, 2004b).

40. Les exportations des pays sinistrés sont touchées par un certain nombre de mesures de défense commerciale sur les marchés de l'OCDE (tableau 9). L'Inde, l'Indonésie, la Malaisie et la Thaïlande sont actuellement confrontées à une centaine de mesures antidumping et compensatoires en Australie, au Canada, dans l'UE, en Corée et aux États-Unis. La plupart concernent des produits manufacturés. Les mesures antidumping et compensatoires visent fréquemment les films de polyester, les fibres polyester, l'acier et les produits en acier et l'acier inoxydable. Les produits agricoles et de la pêche sont rarement l'objet de mesures antidumping ou antisubvention. Cependant, comme on l'a vu plus haut, les exportations de crevettes thaïlandaises sont actuellement soumises à des droits antidumping aux États-Unis.

IV. Présentation des mesures d'aide aux échanges commerciaux mises en place par les membres de l'OCDE

UE

41. Après le tsunami, l'UE a envisagé plusieurs mesures commerciales destinées à soutenir les pays sinistrés. La Commission européenne a notamment annoncé le 10 février que l'UE allait réformer son système préférentiel afin de venir en aide aux pays sinistrés. Elle a ainsi proposé d'adopter son nouveau système de préférences généralisées (SPG), dont l'entrée en vigueur était initialement prévue en juillet, le 1 avril 2005, son application anticipée devant favoriser les pays frappés par la catastrophe (EUROPA, 2005)¹¹. La Commission a affirmé que la concession tarifaire envisagée dans sa nouvelle proposition ouvrira la voie à quelque 3 milliards EUR de nouveaux flux d'échange provenant des pays sinistrés. Enfin, le 23 juin 2005, l'UE a rendu public son nouveau système préférentiel d'accès au marché. Le Commissaire de l'UE au commerce, Peter Mandelson a déclaré que le nouveau SPG recentrera les préférences commerciales de l'UE sur les pays les plus nécessiteux, notamment ceux qui ont été durement touchés par le tsunami asiatique de décembre dernier.

42. L'UE s'est par ailleurs engagée à entamer la révision des mesures de défense commerciale appliquées aux produits en provenance des pays sinistrés et éventuellement à les suspendre¹². Elle devrait en outre réorienter son aide technique en matière commerciale dans des domaines tels que les normes sanitaires et de sécurité alimentaire (ICTSD, 2005).

États-Unis

43. Selon le porte-parole du Bureau de l'US Trade Representative (USTR, Représentant des États-Unis pour le commerce), les échanges commerciaux joueront un rôle majeur dans les efforts de reconstruction entrepris par les États-Unis après le tsunami. Le 30 juin 2005, les États-Unis ont annoncé au terme de leur révision 2004 du Programme SPG, qu'ils allaient élargir les avantages des échanges en franchise de droits pour l'Indonésie, la Thaïlande et d'autres pays dévastés par le tsunami de décembre 2004. En conséquence, l'élargissement du traitement en franchise de droit va concerner quelque 500 millions USD d'importations de produits en provenance de Thaïlande et d'Indonésie, à l'issue de discussions avec les gouvernements de ces pays. En outre, les pays de l'Association d'Asie du Sud pour la coopération régionale (SAARC) affectés par le tsunami qui sont admis au bénéfice du programme SPG vont être autorisés à prendre en compte les intrants venant de n'importe quel pays de la SAARC pour satisfaire aux règles d'origine du programme SPG. Ces pays sont l'Inde, le Pakistan, le Sri Lanka, le Bangladesh et le Népal.

44. L'USITC a déjà accepté d'étudier la révision des mesures antidumping frappant les importations de crevette en provenance de l'Inde et de la Thaïlande. Le 25 avril 2005, la Commission a annoncé qu'elle allait procéder à des examens pour changement de circonstances de ses décisions antidumping de janvier concernant les importations de certaines variétés de crevettes tropicales congelées en provenance de l'Inde et de la Thaïlande. à la suite de la réception de commentaires et d'informations sur les effets du tsunami sur le secteur de la crevette de ces pays. L'USITC a annoncé son intention d'effectuer des révisions semestrielles et de rendre publiques ses décisions le 21 novembre 2005.

¹¹ L'actuel SPG de l'UE, en vigueur depuis 1995, comprend cinq catégories s'appliquant à près de 7 000 lignes tarifaires sur les 9 000 lignes tarifaires sans franchise de droits. En 2002, l'UE a importé pour 224.6 milliards USD de marchandises des pays en développement dans le cadre de ce système.

¹² Aucune mesure nette n'a été encore prise dans ce domaine.

V. Conclusion

45. Comme l'affirment nombre d'observateurs, il est juste de dire que les échanges, associés à l'aide, pourraient jouer un rôle utile pour les pays affectés par le tsunami. Ce document a étudié les intérêts et préoccupations d'ordre commercial de ces pays auxquels on pourrait se référer si des pays développés souhaitent prendre des mesures commerciales en vue de les aider. Toutefois, on est en droit de se demander si les mesures commerciales ne risquent pas d'avoir un effet très limité sur l'aide aux véritables victimes du tsunami. Apporter un soutien aux *pays* affectés ne garantit pas nécessairement que l'on va aider les *personnes et régions* affectées. Il est difficile pour des mesures commerciales d'apporter directement des bienfaits aux personnes et régions affectées parce que ces dernières, même avant le tsunami, avaient du mal à produire des biens négociables et que leurs capacités d'exportation risquent d'avoir été encore réduites par la catastrophe. Par exemple, le tsunami a ravagé Aceh, balayant 97 % de l'économie locale d'après les estimations ; toutefois, la plupart des gens à Aceh travaillaient en marge de l'économie officielle et dans des secteurs ne donnant pas lieu à des échanges commerciaux. De façon générale, il peut être difficile de cibler efficacement les personnes affectées dans le cadre de mesures commerciales comme une réduction de droits de douane ou la levée des obstacles non douanier. Les mesures commerciales n'auront d'effets positifs sensibles que si les pouvoirs publics des pays affectés parviennent à appliquer des mesures ponctuelles pour redistribuer les bénéfices des échanges commerciaux au profit des victimes du tsunami.

46. La liste des lacunes concernant la libéralisation préférentielle des échanges peut aussi remettre en cause les arguments en faveur de mesures commerciales pour aider les personnes et les régions sinistrées. Les mesures de soutien des échanges apporteront un secours à court terme à la suite d'une catastrophe, au risque de fausser l'efficacité à long terme de l'allocation de ressources. La sagesse veut que la libéralisation généralisée des échanges produit de bien meilleurs résultats pour les pays en développement que la démarche préférentielle. Les pouvoirs publics doivent évaluer les avantages et les inconvénients de chaque mesure commerciale lorsqu'il s'agit d'aider des victimes de catastrophes et de concevoir les mesures commerciales de façon à cibler efficacement les victimes.

47. Bien que ce document ne traite pas de cet aspect, il convient de souligner de nouveau qu'il y a beaucoup de choses que les pays affectés *eux-mêmes* peuvent faire pour tirer parti d'opportunités commerciales non seulement pour leur reconstruction à la suite de la catastrophe, mais aussi pour ne pas rester à la traîne de la mondialisation.

BIBLIOGRAPHIE

- Banque asiatique de développement (2005) "An initial assessment of the impact of the earthquake and tsunami of December 26, 2004 on South and Southeast Asia," Manille, janvier 2005
- Banque mondiale (2005) "World Response to the Tsunami Disaster," Washington DC, 2 février 2005
- CIA (2004a) "World Fact Book: Sri Lanka," Washington DC (disponible sur le site <http://www.cia.gov/>)
- CIA (2004b) "World Fact Book: Seychelles," Washington DC (disponible sur le site <http://www.cia.gov/>)
- CIA (2004c) "World Fact Book: Somalia," Washington DC (disponible sur le site <http://www.cia.gov/>)
- CNUCED (2005) "Press release: Immediate trade measures can help support reconstruction and development of tsunami-affected countries, says UNCTAD," 18 janvier 2005
- EIU (2004a) "Country profile 2004: India," Londres
- EIU (2004b) "Country profile 2004: Indonesia," Londres
- EIU (2004c) "Country profile 2004: Malaysia," Londres
- EIU (2004d) "Country profile 2004: Thailand," Londres
- EUROPA (2005) "La Commission européenne accélère l'introduction des mesures commerciales préférentielles en faveur des pays victimes du tsunami," 10 février 2005, Bruxelles (disponible sur le site <http://europa.eu.int>)
- Fernandez de Cordoba, Santiago (2005) "Coping with trade reforms: Implications of the WTO industrial tariff negotiations for developing countries," University de Navarre, Pampelune, Espagne
- ICTSD (2005) "Bridges: A trade response to the tsunami?" Vol. 9 No.1 janvier 2005
- International Trade Commission (ITC) (2005) "Federal register: February 8, 2005," Volume 70, Number 25
- Laird, Sam and Yeats, Alexander (1986) "The UNCTAD Trade Policy Simulation Model: A note on the methodology, data and uses," Genève
- OCDE (2004a) "L'érosion des préférences commerciales : incidences économiques potentielles", TD/TC/WP(2004)30/REV1, Paris
- OCDE (2004b) "Analyses des obstacles non tarifaires touchant les pays en développement", TD/TC/WP(2004)47REV1, Paris
- OMC (2005) "OMC : Nouvelles M. Supachai invite instamment les Membres à réfléchir à leurs politiques commerciales pour aider les victimes du tsunami," Genève, 13 janvier 2005
- UNESCAP (2000) "Non-Tariff measures with potentially restrictive market access implications emerging in a Post-Uruguay round context," Studies in Trade and Investment 40, New York
- Washington Post (2005) "Trade favours sought for tsunami areas," 15 janvier 2005

ANNEXE

Tableau 1. Indicateurs économiques des pays sinistrés, 2003

	Population (millions)	RNB par habitant (USD)	Total (Md USD)	PIB		PIB par secteur		
				Croissance (%)	Croissance annuelle (%, 93-03)	Agriculture (%)	Industrie (%)	Services (%)
Bangladesh	138.1	400	51.9	5.3	5.1	21.8	26.3	52.0
Inde	1 064.4	540	603.3	8.3	5.9	22.2	26.6	51.2
Indonésie	214.5	810	208.3	4.1	2.0	16.6	43.6	39.9
Malaisie	24.8	3 880	103.7	5.3	4.7	9.7	48.5	41.8
Maldives	0.29	2 350	0.72	9.2	7.1	nd	nd	nd
Myanmar	49.4	nd	nd	nd	8.1	nd	nd	nd
Sri Lanka	19.2	930	18.2	5.9	4.3	19.0	26.3	54.7
Thaïlande	62.0	2 190	143.2	6.7	2.2	8.8	41.4	49.8
Seychelles	0.08	7 480	0.72	-5.1	3.4	3.3	35.1	61.7
Somalie	9.6	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd

Source : Banque mondiale

Tableau 2. Indicateurs commerciaux, 2003

	Exportations		Croissance annuelle des exportations		Balance courante (millions USD)	Ratio Exportations/PIB (1) (%)
	Biens (millions USD)	Services (millions USD)	(%)	(%, 1993-03)		
Bangladesh	6 549	830	6.9	10.9	176	14.2
Inde	62 952	27 616	7.0	13.4	18 885	14.5
Indonésie	61 058	6 382	4.0	2.5	7252	31.2
Malaisie	104 999	13 578	6.3	7.7	13 381	114.3
Maldives	149	415	16.3	7.3	-48	85.2
Myanmar (2)	696	105	nd	10.8	-303	1.6
Sri Lanka	5 133	1 408	4.8	5.7	-101	35.8
Thaïlande	75 430	15 517	8.0	7.5	8 325	64.3
Seychelles	254	303	-3.0	9.0	-39	77.4
Somalie	9.6	nd	nd	nd	nd	nd

Notes :

(1) Exportations de biens et services

(2) Myanmar en 1993

Source : Banque mondiale

Tableau 3. Exportations des pays sinistrés, 2003

code SH	Bangladesh (milliers USD)	(%)	Inde (milliers USD)	(%)	Indonésie (milliers USD)	(%)	Malaisie (milliers USD)	(%)	Maldives (milliers USD)	(%)
[Sec 01-05](1)	365 487	5 %	1 612 019	3 %	1 789 905	3 %	580 465	0 %	65 189	32 %
[Sec 06-15](2)	38 160	0 %	3 493 960	6 %	4 613 731	7 %	5 034 584	4 %	2 888	1 %
[Sec 16-24](3)	25 525	0 %	1 117 956	2 %	2 002 682	3 %	1 213 287	1 %	14 227	7 %
[Sec 25-27](4)	24 801	0 %	5 607 966	10 %	18 134 400	27 %	9 008 512	7 %	8	0 %
[Sec 28-38](5)	89 348	1 %	6 326 156	11 %	2 726 294	4 %	3 746 974	3 %	151	0 %
[Sec 39-40](6)	19 155	0 %	1 553 282	3 %	3 256 854	5 %	5 252 758	4 %	322	0 %
[Sec 41-43](7)	202 411	3 %	1 733 110	3 %	350 066	1 %	70 479	0 %	3	0 %
[Sec 44-46](8)	3 400	0 %	144 048	0 %	3 786 262	6 %	3 749 232	3 %	134	0 %
[Sec 47-49](9)	1 759	0 %	329 508	1 %	2 971 681	4 %	525 409	0 %	204	0 %
[Sec 50-63](10)	6 623 101	86 %	12 445 602	21 %	7 193 223	11 %	2 677 519	2 %	115 937	57 %
[Sec 64-67](11)	191 803	2 %	959 345	2 %	1 844 873	3 %	229 454	0 %	19	0 %
[Sec 68-70](12)	24 982	0 %	815 307	1 %	687 059	1 %	698 164	1 %	9	0 %
[Sec 71](13)	233	0 %	10 344 962	18 %	942 738	1 %	525 211	0 %	1	0 %
[Sec 72-83](14)	13 364	0 %	4 850 053	8 %	2 241 356	3 %	2 348 549	2 %	1 181	1 %
[Sec 84-85](15)	33 856	0 %	3 974 209	7 %	9 742 259	15 %	79 633 751	66 %	3 825	2 %
[Sec 86-89](16)	21 312	0 %	1 279 597	2 %	600 961	1 %	649 221	1 %	78	0 %
[Sec 90-93](17)	18 657	0 %	546 551	1 %	854 638	1 %	2 314 626	2 %	368	0 %
[Sec 94-97](18)	19 344	0 %	920 357	2 %	2 453 791	4 %	2 231 315	2 %	66	0 %
TOTAL	7 716 699	100 %	58 053 988	100 %	66 192 771	100 %	120 489 511	100 %	204 607	100 %

code SH	Myanmar (milliers USD)	(%)	Sri Lanka (milliers USD)	(%)	Thaïlande (milliers USD)	(%)	Seychelles (milliers USD)	(%)	Somalie (milliers USD)	(%)
[Sec 01-05](1)	172 251	6 %	124 666	3 %	2 758 457	4 %	126 725	33 %	22 198	46 %
[Sec 06-15](2)	358 473	13 %	518 982	11 %	2 506 795	3 %	864	0 %	3 015	6 %
[Sec 16-24](3)	15 324	1 %	90 271	2 %	5 101 427	7 %	211 884	55 %	10	0 %
[Sec 25-27](4)	744 951	28 %	11 522	0 %	2 170 368	3 %	18 848	5 %	505	1 %
[Sec 28-38](5)	2 525	0 %	41 335	1 %	1 872 561	2 %	887	0 %	586	1 %
[Sec 39-40](6)	15 931	1 %	397 666	8 %	7 380 882	10 %	354	0 %	94	0 %
[Sec 41-43](7)	4 403	0 %	43 337	1 %	596 474	1 %	18	0 %	6 364	13 %
[Sec 44-46](8)	512 312	19 %	18 072	0 %	794 180	1 %	24	0 %	8 472	17 %
[Sec 47-49](9)	123	0 %	23 447	0 %	769 380	1 %	81	0 %	4 754	10 %
[Sec 50-63](10)	695 232	26 %	2 716 431	56 %	5 501 430	7 %	157	0 %	184	0 %
[Sec 64-67](11)	32 421	1 %	57 950	1 %	1 050 056	1 %	11	0 %	5	0 %
[Sec 68-70](12)	509	0 %	53 987	1 %	1 053 527	1 %	60	0 %	29	0 %
[Sec 71](13)	26 307	1 %	265 565	5 %	2 728 858	4 %	26	0 %	9	0 %
[Sec 72-83](14)	50 097	2 %	114 261	2 %	2 409 960	3 %	366	0 %	1 531	3 %
[Sec 84-85](15)	12 759	0 %	239 404	5 %	31 508 018	42 %	6 540	2 %	443	1 %
[Sec 86-89](16)	1 564	0 %	22 081	0 %	3 218 945	4 %	113	0 %	64	0 %
[Sec 90-93](17)	1 733	0 %	21 767	0 %	2 212 380	3 %	17 974	5 %	61	0 %
[Sec 94-97](18)	15 196	1 %	81 672	2 %	2 172 693	3 %	462	0 %	98	0 %
TOTAL	2 662 110	100 %	4 842 416	100 %	75 806 393	100 %	385 395	100 %	48 421	100 %

Notes :

- (1) Animaux vivants ; produits d'origine animale (2) Produits végétaux (3) Préparations alimentaires, boissons, alcools, tabac
(4) Produits minéraux (5) Produits chimiques et connexes (6) Matières plastiques, caoutchouc et ouvrages en ces matières
(7) Pelleteries, peaux, cuirs et fourrures (8) Bois, charbon de bois, liège, sparterie, vannerie et ouvrages en ces matières
(9) Pâte de bois, papiers et cartons, rebuts et déchets de papier ou carton et ouvrages en ces matières (10) Textiles et articles textiles
(11) Chaussures, coiffures, parapluies, cannes, cravaches et leurs parties
(12) Ouvrages en pierres, plâtre, ciment, amiante, mica ou matières analogues ; verre et ouvrages en verre
(13) Perles fines ou de culture, pierres gemmes ou similaires, métaux précieux, plaques ou doubles, bijoux de fantaisie, monnaies
(14) Métaux communs et ouvrages en ces matières (15) Appareils et engins mécaniques ; machines et appareils électriques et leurs parties et accessoires
(16) Véhicules, navigation aérienne, navigation fluviale, parties et accessoires
(17) Instruments et appareils d'optique, de photographie, de mesure, de contrôle ou de précision médicaux ou chirurgicaux ; horlogerie ; instruments de musique et leurs parties et accessoires (18) Ouvrages manufacturés divers

Source : OCDE (à partir de la base de données TRAINS de la CNUCED)

Tableau 4 : Exportations des pays sinistrés vers les marchés de l'OCDE et le reste du monde, 2003

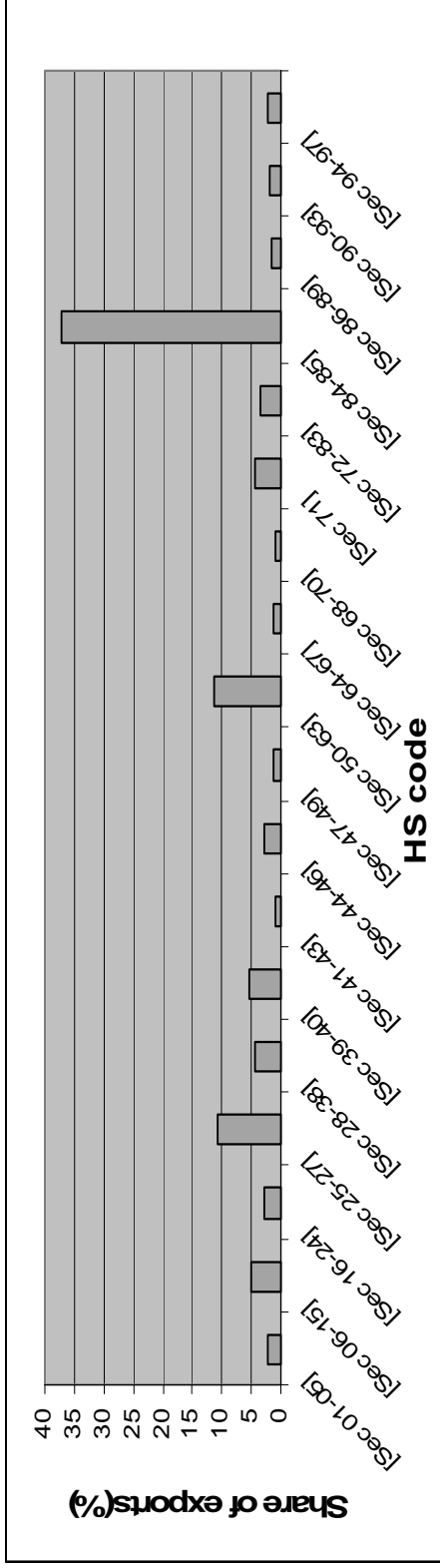
	États-Unis (milliers USD)	UE (milliers USD)	Autres pays de l'OCDE (milliers USD)	Hors OCDE (milliers USD)	Total (milliers USD)
Bangladesh	2 212 008 (29 %)	4 329 664 (56 %)	656 134 (9 %)	518 893 (7 %)	7 716 699
Inde	13 594 815 (23 %)	15 696 924 (27 %)	7 451 645 (13 %)	21 310 604 (37 %)	58 053 988
Indonésie	10 204 834 (15 %)	11 703 916 (18 %)	26 809 937 (41 %)	17 474 084 (26 %)	66 192 771
Malaisie	25 667 086 (21 %)	16 154 480 (13 %)	26 585 697 (22 %)	52 082 248 (43 %)	120 489 511
Maldives	97 860 (48 %)	19 555 (10 %)	21 795 (11 %)	65 398 (32 %)	204 607
Myanmar	294 674 (11 %)	421 912 (16 %)	223 116 (8 %)	1 722 408 (65 %)	2 662 110
Sri Lanka	1 919 125 (40 %)	1 632 834 (34 %)	512 164 (11 %)	778 293 (16 %)	4 842 416
Thaïlande	15 835 814 (21 %)	13 234 245 (17 %)	19 935 087 (26 %)	26 801 247 (35 %)	75 806 393
Seychelles	11 948 (3 %)	272 251 (71 %)	19 375 (5 %)	81 822 (21 %)	385 395
Somalie	147 (0 %)	2 075 (4 %)	3 240 (7 %)	42 958 (89 %)	48 421

Source : OCDE (à partir de la base de données TRAINS de la CNUCED)

Notes :

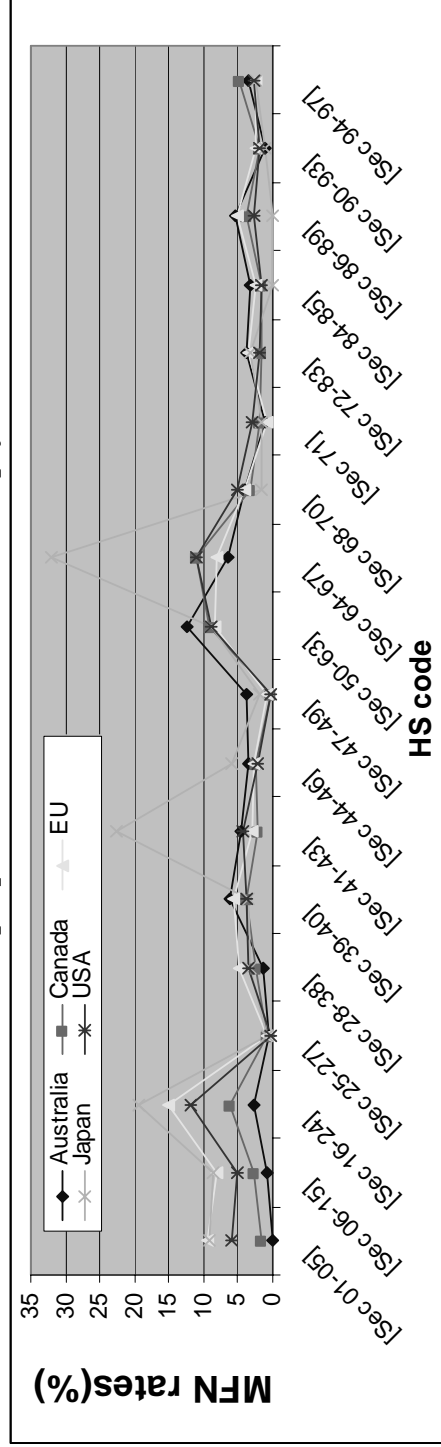
Les écarts de chiffres entre les tableaux 2 et 3-4 sont dus aux sources utilisées. Les tableaux 3 et 4 ont été calculés à partir de la base de données TRAINS de la CNUCED en utilisant la méthode miroir.

Graphique 1. Part des exportations des pays sinistrés d'Asie vers les marchés de l'OCDE



légende image : Part des exportations (%) / Code SH
 Source : OCDE (à partir de la base de données TRAINS de la CNUCED)

Graphique 2. Droits de douane NPF des pays de l'OCDE étudiés



légende image : Droits NPF (%) / Australie / Japon / États-Unis / UE / Code SH
 Source : OCDE (à partir de la base de données TRAINS de la CNUCED)

Tableau 5a. Systèmes préférentiels des membres de l'OCDE étudiés et leur application aux pays sinistrés

	Système préférentiel	Pays sinistrés bénéficiaires	Application des préférences
Australie	PMA et assimilés (pays de la 2 ^e partie de l'annexe 1)	Bangladesh, Maldives, Myanmar, Somalie	Accès en franchise de droit et de contingent pour tous les produits en provenance des PMA.
	Pays en développement et régions assimilées (pays de la 3 ^e partie de l'annexe 1)	Bangladesh, Maldives, Myanmar, Somalie	Généralement, marge préférentielle de 5 points, mais variable.
	Pays en développement et régions assimilées (pays de la 4 ^e partie de l'annexe 1)	Inde, Indonésie, Malaisie, Seychelles, Sri Lanka, Thaïlande	Généralement, marge préférentielle de 5 points, mais variable.
Canada	Tarif de préférence général	Inde, Indonésie, Malaisie, Seychelles, Sri Lanka, Thaïlande	Diminution des droits NPF ou accès en franchise de droit pour certains produits agricoles et industriels
	Droits PMA	Bangladesh, Maldives, Somalie	Accès en franchise de droit et de contingent pour quasiment tous les produits.
UE	SPG	Inde, Indonésie, Malaisie, Seychelles, Sri Lanka, Thaïlande	Accès en franchise de droit pour les produits non sensibles, réduction des droits pour les produits sensibles.
	SPG pour les PMA	Bangladesh, Maldives, Somalie	Accès en franchise de droit sans restriction pour tous les produits.
	ACP	Seychelles, Somalie	Accès en franchise de droit pour tous les produits manufacturés et transformés et tous les produits agricoles des chapitres 1 à 24 de la nomenclature du SH.
Japon	SPG	Inde, Indonésie, Malaisie, Seychelles, Sri Lanka, Thaïlande	Taux préférentiels pour certains produits agricoles, accès en franchise de droit pour la plupart des produits industriels.
	SPG pour les PMA	Bangladesh, Maldives, Myanmar, Somalie	Accès en franchise de droit et de contingent non plafonné pour quasiment tous les produits industriels et certains produits agricoles et de la pêche.
États-Unis	SPG	Inde, Indonésie, Seychelles, Sri Lanka, Thaïlande	Accès en franchise de droit pour près de 4 600 produits auxquels s'appliquent les limites fixées pour raisons de concurrence.
	SPG pour les PMA	Bangladesh, Somalie	Accès en franchise de droit pour 1 783 produits en sus de la liste normale du SPG.
	AGOA	Seychelles	Accès en franchise de droit pour 1 800 produits en sus de la liste normale du SPG

Source : OCDE (TD/TC/WP(2003)30/ANN/REV1)

Tableau 5b. Préférences tarifaires accordées aux pays sinistrés, 2002

	Systèmes préférentiels	Nombre de lignes concernées(1)	Droit moyen appliqué (2)	Taux NPF moyen dans les lignes concernées (3)	Bénéficiaires, parmi les pays sinistrés
Australie	Pays en développement	6 056	5.70 %	7.30 %	Inde, Indonésie, Malaisie, Seychelles, Sri Lanka, Thaïlande
Canada	TPG	4 122	1.50 %	3.50 %	Inde, Indonésie, Malaisie, Seychelles, Sri Lanka, Thaïlande
UE	TPMA	170	0.00 %	6.60 %	Bangladesh, Maldives, Somalie
	SPG	3 945	2.70 %	5.70 %	Inde, Indonésie, Malaisie, Seychelles, Sri Lanka, Thaïlande
	SPG PMA (EBA)	2 233	0.00 %	6.20 %	Bangladesh, Maldives, Somalie
	ACP	2 732	0.10 %	5.70 %	Seychelles, Somalie
Japon	SPG	2 004	1.40 %	6.50 %	Inde, Indonésie, Malaysia, Seychelles, Sri Lanka, Thaïlande
États-Unis	SPG PMA	224	0.00 %	14.40 %	Bangladesh, Maldives, Myanmar, Somalie
	SPG	2 701	0.00 %	4.00 %	Inde, Indonésie, Seychelles, Sri Lanka, Thaïlande
	SPG PMA	254	0.00 %	4.70 %	Bangladesh, Somalie
	AGOA	158	0.00 %	15.10 %	Seychelles

Notes :

(1) Code SH à 10 chiffres pour l'Australie, 8 chiffres pour le Canada et les États-Unis et 6 chiffres pour l'UE et le Japon.

(2) Moyenne simple des lignes lorsqu'il y a des importations.

(3) Moyenne simple des taux NPF pour ces lignes.

Source : OCDE (TD/TC/WP(2003)30/ANN/REV1)

Tableau 5c. Taux préférentiels accordés par les membres de l'OCDE étudiés

Code HS	Australie		Canada		UE		Japon		États-Unis		
	SPG/PD	SPG/PMA	SPG	NPF	SPG/PD	SPG/PMA	SPG/PD	SPG/PMA	SPG/PD	SPG/PMA	NPF
[Sec 01-05]	0.02	0.00	1.47	1.71	3.62	0.00	2.55	0.00	0.00	0.00	6.01
[Sec 06-15]	0.68	0.00	2.20	2.55	5.16	0.00	1.99	0.00	0.00	0.00	5.15
[Sec 16-24]	2.10	0.00	5.01	6.13	11.59	0.00	6.55	0.00	0.00	0.00	11.83
[Sec 25-27]	0.22	0.00	0.01	0.90	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.35
[Sec 28-38]	1.25	0.00	0.90	2.47	0.49	0.00	0.07	0.00	0.00	0.00	3.41
[Sec 39-40]	5.40	0.00	2.16	3.69	0.50	0.00	0.09	0.00	0.00	0.00	3.64
[Sec 41-43]	4.27	0.00	0.54	2.08	0.89	0.00	4.58	0.00	0.00	0.00	4.31
[Sec 44-46]	2.41	0.00	0.88	2.52	1.55	0.00	1.77	0.00	0.00	0.00	2.18
[Sec 47-49]	3.01	0.00	0.00	0.01	0.00	0.00	0.00	n.a.	0.00	n.a.	0.23
[Sec 50-63]	12.39	0.00	7.85	8.72	6.60	0.00	3.54	0.00	0.00	0.00	8.80
[Sec 64-67]	6.23	0.00	8.75	10.86	4.47	0.00	0.08	0.00	0.00	0.00	11.10
[Sec 68-70]	3.21	0.00	1.19	3.26	1.26	0.00	0.00	n.a.	0.00	0.00	5.14
[Sec 71]	1.04	0.00	0.83	1.93	0.00	0.00	0.64	0.00	0.00	0.00	3.00
[Sec 72-83]	2.58	0.00	0.70	1.58	0.31	0.00	0.11	0.00	0.00	0.00	1.90
[Sec 84-85]	2.87	0.00	0.33	1.53	0.45	0.00	0.00	n.a.	0.00	0.00	1.58
[Sec 86-89]	4.44	0.00	2.73	3.73	2.46	0.00	0.00	n.a.	0.00	0.00	2.59
[Sec 90-93]	0.96	0.00	0.33	1.86	0.21	0.00	0.22	0.00	0.00	0.00	1.90
[Sec 94-97]	3.50	0.00	2.83	4.84	0.12	0.00	0.05	0.00	0.00	0.00	2.72

Source : OMC/BID pour l'Australie et le Canada, base TRAINS de la CNUCED pour l'UE, le Japon et les États-Unis

Tableau 6. Accroissement des échanges commerciaux après une réduction tarifaire de 50 % sur les marchés de l'OCDE étudiés (% par marché, par rapport à l'augmentation totale)

	Australie	UE	Japon	Corée	États-Unis	Total (milliers USD)	Exportations 2003 (milliers USD)	Augmentation (1)
Bangladesh	0 %	-6 %	0 %	1 %	106 %	485 292	7 716 699	6 %
Inde	3 %	47 %	2 %	5 %	42 %	1 807 862	58 053 988	3 %
Indonésié	1 %	5 %	2 %	2 %	7 %	2 001 588	66 192 771	3 %
Malaisie	1 %	1 %	0 %	1 %	3 %	1 024 759	120 489 511	1 %
Maldives	0 %	-1 %	2 %	0 %	95 %	18 819	204 607	9 %
Myanmar	0 %	-1 %	0 %	1 %	18 %	79 796	2 662 110	3 %
Sri Lanka	0 %	10 %	0 %	0 %	23 %	624 364	4 842 416	13 %
Thaïlande	1 %	4 %	2 %	1 %	6 %	1 903 495	75 806 393	3 %
Seychelles	0 %	-1 %	0 %	0 %	0 %	-2 768	385 395	-1 %
Somalie	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	2	48 421	0 %
TOTAL	5 %	30 %	7 %	8 %	50 %	7 943 210	336 402 312	2 %

Note :

(1) Progression par rapport aux exportations de 2003.

Source : OCDE (simulation à partir de la base de données TRAINS de la CNUCED)

Tableau 7. ONT notifiés au NAMA par les pays sinistrés

Obstacles non tarifaires	Bangladesh	Inde	Malaisie	Thaïlande	Total
Intervention de l'État dans le commerce	2	0	7	0	9
Procédures douanières et administratives	9	0	16	0	25
Restrictions quantitatives et limitations spécifiques du même genre	5	0	1	0	6
Obstacles techniques au commerce	4	4	25	6	39
Mesures sanitaires et phytosanitaires	2	0	6	1	9
Prélèvements à l'importation	1	0	0	0	1
Mesures commerciales correctrices	0	0	1	0	1
Autres obstacles	1	2	12	1	16
Total	24	6	68	8	106

Source : OCDE (à partir des cas soumis au NAMA)

Tableau 8. Études de cas de l'UNESCAP sur les ONT auxquels sont confrontés les exportateurs du Bangladesh, de l'Inde et du Sri Lanka

Obstacles non tarifaires	Exportations	Marchés destinataires
Bangladesh		
Contingents AMF	Vêtements	États-Unis, Canada
Lois sur le travail des enfants	Vêtements	États-Unis
Réglementations sanitaires	Crevettes congelées	Union européenne
Obstacles techniques au commerce	Nombreux produits	Nombreux marchés
Inde		
Contingents AMF	Tissus, vêtement, textile	Union européenne, États-Unis
Contraintes d'étiquetage	Tissus, vêtement, textile	Non précisé
Normes techniques	Articles en cuir ; café, thé, cigares ; produits pharmaceutiques ; machines électriques	Union européenne
Droits antidumping	Produits chimiques organiques et inorganiques, fibres synthétiques, barres en fer et en acier	Union européenne
Mesures sanitaires et phytosanitaires	Viande, poisson, produits laitiers, fruits, thé	États-Unis, Japon
Restrictions d'importations	Diamants, bijoux	Japon
Lois sur le travail des enfants	Tapis et revêtements de sol	Union européenne

Sri Lanka		
Droits variables	Noix de coco	Chili
Prélèvements agricoles	Noix de coco	Venezuela
Autorisations	Produits de la pêche, pierres précieuses et bijoux, produits manufacturés en caoutchouc	Japon, Union européenne, Mexique
Autorisations d'importation	Caoutchouc, textiles et vêtements, produits manufacturés en caoutchouc, produits minéraux non métalliques	Japon
Contrôle des importations	Textiles et vêtements	États-Unis
Contingents mondiaux	Caoutchouc, produits de la pêche, produits manufacturés en caoutchouc, produits minéraux non métalliques	Japon, États-Unis
Contingents AMF	Textiles et vêtements	États-Unis, Canada
Contingents tarifaires	Textiles et vêtements	États-Unis
Contingents bilatéraux	Textiles et vêtements	États-Unis
Accords de consultation au titre de l'AMF	Textiles et vêtements, produits minéraux non métalliques	Canada, États-Unis
Restrictions d'exportations AMF	Produits minéraux non métalliques	États-Unis
Réglementations techniques	Caoutchouc	
Caractéristiques des produits	Caoutchouc, noix de coco, produits de la pêche, produits manufacturés en caoutchouc, produits minéraux non métalliques	Japon
Contraintes d'étiquetage	Produits de la pêche	Japon
Contraintes de marquage	Textiles et vêtements	Canada
Inspection sanitaire	Produits de la pêche	
Droits antidumping	Caoutchouc, noix de coco, produits de la pêche, textiles et vêtements, produits manufacturés en caoutchouc, produits minéraux non métalliques, produits en papier	États-Unis, Union européenne, Canada, Mexique, Australie, Turquie
Mesures compensatoires	Noix de coco, produits de la pêche, textiles et vêtements, produits manufacturés en caoutchouc, produits manufacturés en cuir, produits minéraux non métalliques, produits en papier	États-Unis, République de Corée, Canada
Mesures de sauvegarde	Produits manufacturés en cuir	États-Unis
Règles administratives de fixation des prix	Produits manufacturés en caoutchouc	
Prix minimum des importations	Textiles et vêtements, produits manufacturés en caoutchouc	
Prix de référence	Produits de la pêche	Union européenne
Restrictions des exportations au titre de l'AMF	Textiles et vêtements	Canada
Système de recommandations	Textiles et vêtements	République de Corée

Source : Commission économique et sociale des Nations unies pour l'Asie et le Pacifique (UNESCAP), 2000

Tableau 9. Nombre de mesures de défense commerciale appliquées aux importations en provenance des pays sinistrés au 31 décembre 2004

	Australie		Canada		UE	
	Anti-dumping	Anti-subsventions	Anti-dumping	Anti-subsventions	Anti-dumping	Anti-subsventions
Bangladesh	0	0	0	0	0	0
Inde	0	0	4	4	11	9
Indonésie	3	0	2	1	5	2
Malaisie	0	0	0	0	4	1
Thaïlande	7	0	2	1	8	1
Sri Lanka	0	0	0	0	1	0
(Total)	10	0	8	6	29	13

	Japon		Corée		États-Unis	
	Anti-dumping	Anti-subsventions	Anti-dumping	Anti-subsventions	Anti-dumping	Anti-subsventions
Bangladesh	0	0	0	0	1	0
Inde	0	0	2	0	12	6
Indonésie	0	0	2	0	5	2
Malaisie	0	0	0	0	2	0
Thaïlande	0	0	0	0	7	1
Sri Lanka	0	0	0	0	0	0
(Total)	0	0	4	0	27	9

Note :

Pas de mesures de défense commerciale appliquées aux exportations des autres pays sinistrés

Source : OCDE (à partir de documents de l'OMC)